

CHASSE

À

SORTONS
DES SENTIERS
BATTUS

COURRE



SOCIÉTÉ
DE
VÈNERIE



SOMMAIRE

QU'EST-CE QUE LA CHASSE À COURRE ?	4
UNE CHASSE À COURRE DÉMOCRATISÉE	6
DES VENEURS PASSIONNÉS PAR LA QUÊTE	7
LES VALEURS DE LA VÈNERIE	8
UN MODE DE CHASSE NATUREL ET ÉCOLOGIQUE	10
CHASSE À COURRE AU SANGlier : JOURNÉE TYPE D'UN VAUTRAIT	14
LES CHIENS DE VÈNERIE	18
LE CHEVAL DE CHASSE, COMPAGNON DU VENEUR	22
LA CHASSE À COURRE ET SON PATRIMOINE	24
LA SOCIÉTÉ DE VÈNERIE	26



PIERRE DE ROÜALLE

Président de la Société de Vènerie

« Chasser à courre, c'est sortir des sentiers battus et des schémas préfabriqués d'une société urbaine dont le décalage avec le monde sauvage, la forêt et les territoires ruraux s'accroît de jour en jour. »

Les 400 équipages en France, les 10 000 veneurs et les 100 000 suiveurs et sympathisants partagent la même passion, celle de la chasse avec des chiens courants. Ils défendent une pratique cynégétique naturelle et écologique, qui se rapproche le plus des lois naturelles de la prédation.

Depuis des centaines d'années, les veneurs accumulent des connaissances sur la nature et les animaux. À la chasse, ils veillent à ne pas compromettre l'intégrité et la loyauté de la confrontation entre la meute et l'animal chassé.

La vènerie française s'est profondément transformée ces dernières années. Elle rassemble désormais toutes les catégories socio-professionnelles et attire de plus en plus de jeunes et de femmes.

Conscients d'appartenir à un monde en pleine mutation et d'être confrontés à des opposants souvent radicalisés, les veneurs entendent perpétuer et défendre ce patrimoine culturel et vivant.

À eux d'expliquer leur pratique, leurs valeurs et leurs motivations sans faire abstraction du monde dans lequel ils vivent et des évolutions qu'il implique pour leur mode de chasse.

Comprendre la chasse à courre, c'est également accepter de sortir des sentiers battus pour découvrir ce qu'on ne connaît pas.

QU'EST-CE QUE LA CHASSE À COURRE ?

La « *chasse à courre, à cor et à cri* » telle que la définit le Code de l'environnement (article L424-4) est un mode de chasse qui consiste à **chasser un animal sauvage uniquement à l'aide de chiens courants**. Ces derniers, guidés par leur instinct et par un odorat exceptionnel, sont encadrés par des chasseurs soumis à une éthique exigeante. Nulle technologie moderne, nul piège d'aucune sorte ne vient ainsi interférer dans cette pratique cynégétique forte d'une histoire pluriséculaire et d'un patrimoine culturel considérable.

La vènerie est l'un des **modes de chasse qui se rapprochent le plus des lois naturelles de la prédation et donc l'un des plus écologiques qui soient** : la meute de chiens chasse comme le ferait une meute de loups. La prise finale de l'animal compte moins que la magie de la poursuite elle-même et le plaisir de plonger dans l'intimité de la forêt et du monde sauvage qui l'habite.

Le mode de
chasse le plus
proche de la
prédation
naturelle et donc
le plus écologique
qui soit.

Au cœur de la vènerie se trouve l'équipage, juridiquement constitué sous la forme d'une association loi 1901. **Il rassemble des veneurs se déplaçant à pied, ou à cheval, ainsi qu'une meute de chiens**. Il existe près de 400 équipages français et on chasse à courre dans presque tout l'Hexagone, exception faite des régions montagneuses ou urbanisées.

— LA VÈNERIE À L'ÉTRANGER —

La chasse à courre est aussi très prisée dans le monde anglo-saxon, au sein duquel s'est répandu le célèbre « fox hunting » pratiqué en Angleterre depuis le XVI^e siècle. Le renard est l'animal le plus couramment chassé. Aux États-Unis, 250 équipages arpentent les campagnes notamment de la Virginie et du Maryland tandis

que l'Irlande compte 300 équipages. La chasse à courre est aussi bien vivante au Canada, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Au Royaume-Uni, la loi d'abolition votée en 2004 n'a en rien entamé la popularité de la chasse à courre, qui demeure pratiquée par 350 équipages dans le respect des nouvelles contraintes.

LES SIX ANIMAUX CHASSÉS À COURRE

Règle essentielle de la vènerie, **une meute ne chasse qu'un seul et même animal : cerf, chevreuil, sanglier, renard, lièvre ou lapin**. **La chasse à courre la plus pratiquée en France est celle du lièvre**, loin devant la vènerie du cerf qui est la plus emblématique et qui cristallise les passions.

UN MODE DE CHASSE INTÉMPIREL

On ne traverse pas les siècles sans devoir s'adapter aux attentes d'une société passée de la ruralité à l'urbanisation massive. La vènerie d'aujourd'hui a ainsi relevé le double défi de **garder intact son ADN tout en démocratisant en profondeur son fonctionnement et en s'ouvrant au plus grand nombre**. La pratique a aussi évolué pour faciliter le partage des forêts avec ses usagers.

UN ANCRAGE DANS LES CAMPAGNES

L'empreinte de la chasse à courre dans les campagnes est considérable, que l'on suive les chiens à pied (lapin, renard et lièvre) ou à cheval (cerf, chevreuil et sanglier). La France n'a jamais compté autant d'équipages qu'aujourd'hui. Ils fédèrent autour d'eux un écosystème de 100 000 suiveurs. En majorité ruraux, ils assistent aux chasses et épaulent les équipages par leur connaissance de la forêt et des animaux.

LA VÈNERIE EN FRANCE

18 000
CHASSES PAR AN

10 000
VENEURS

30 000
CHIENS

100 000
SUIVEURS

7 000
CHEVAUX



390

ÉQUIPAGES* RÉPARTIS ENTRE

LE LIÈVRE
120

LE CHEVREUIL
93

LE LAPIN
48

LE SANGLIER
42

LE RENARD
50

LE CERF
37

* Données 2018

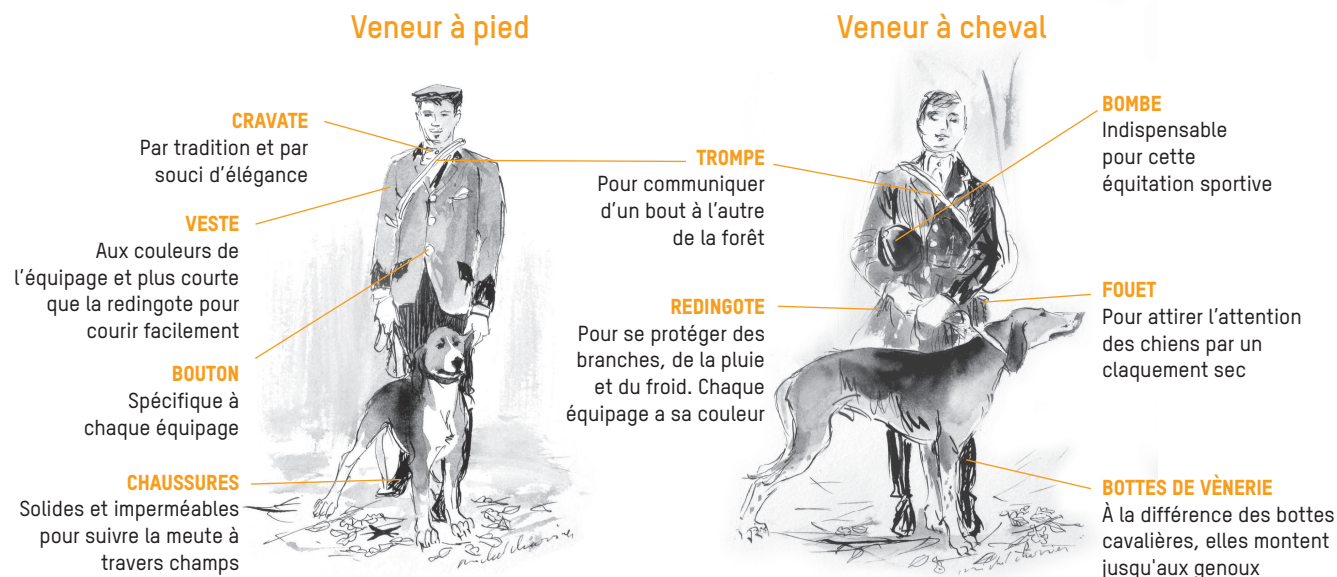
UNE CHASSE À COURRE DÉMOCRATISÉE

L'héritage de six siècles d'histoire n'empêche pas la chasse à courre d'être une activité pleinement ancrée dans son temps. Elle a connu un processus de démocratisation spectaculaire à la fin du XX^e siècle.

Depuis plusieurs décennies, la sociologie des chasseurs reflète une diversité remarquable, avec un **brassage de toutes les catégories socioprofessionnelles**. Comme l'ont souligné Monique Pinçon-Charlot et Michel Pinçon (*La Chasse à courre*, 1996), peu d'activités réalisent « *ce miracle de faire partager la même passion par des ducs, des grands bourgeois, des banquiers, des facteurs, des cantonniers* ».

Du fait de sa grande diversité, **la chasse à courre est ouverte à toutes les bourses**. Celles du lapin, du lièvre ou du renard se pratiquent à pied la plupart du temps, avec un budget limité. Elles représentent de fait plus de la moitié des équipages.

Toutes les classes d'âge se retrouvent dans cette activité de plein air, qui offre l'occasion de **s'extraire pendant un instant d'un monde toujours plus citadin**. Parce qu'elle associe sport en pleine nature et passion des animaux, la chasse à courre se pratique fréquemment en famille avec **un engouement de plus en plus fort chez les jeunes**. L'Association des Jeunes Veneurs (AJV) fédère ainsi plus de 1 000 adhérents.



DES VENEURS PASSIONNÉS PAR LA QUÊTE

Assister pour la première fois à une chasse à courre, c'est la promesse pour le néophyte de découvrir un spectacle fondé tout entier sur l'observation minutieuse des vérités de la vie sauvage et des secrets de la nature. Cette dimension compte bien plus que la prise finale de l'animal chassé.

La vènerie est le mode de chasse qui laisse le plus de chance à l'animal : ce dernier évolue tout au long du « laisser-courre » dans un milieu qu'il connaît parfaitement et multiplie les ruses pour semer ses poursuivants, sans qu'aucune technologie ou action de l'homme ne vienne bouleverser cet équilibre naturel. **Trois fois sur quatre, l'animal chassé parvient à échapper aux chiens qui le poursuivent**. Sur les 18 000 chasses à courre organisées chaque année partout en France, seuls environ 4 500 animaux sont pris.

Tout bon veneur s'accordera à reconnaître qu'**une belle chasse n'est pas nécessairement celle où l'on prend mais celle où l'animal déploie des trésors d'ingéniosité pour égarer les chiens**. Son plaisir réside dans l'observation du travail de la meute pour déjouer les ruses de l'animal.



VENEURS CAVALIERS / ÉLEVEURS / SONNEURS / ÉCOLOGISTES

La chasse à courre offre à ses adeptes l'opportunité rare de pouvoir être à la fois cavalier, éleveur de chiens et de chevaux tout en sonnant de la trompe de chasse. Ces activités s'inscrivent toutes dans un respect profond pour l'environnement et pour les équilibres écologiques.

SUIVEURS ET BÉNÉVOLES AU SERVICE DE LA VIE DES ÉQUIPAGES

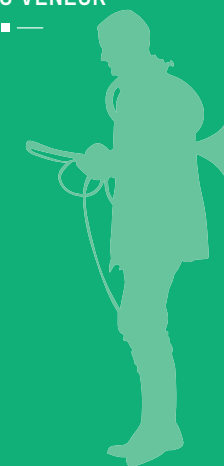
La passion des chiens courants rassemble bien au-delà des seuls membres d'équipages. Au quotidien, **des milliers de sympathisants, suiveurs et bénévoles assistent les veneurs dans l'élevage des chiens et l'entretien des chevaux**. Leur rôle est aussi primordial durant la chasse. Les plus aguerris d'entre eux identifient la présence des animaux au petit matin. On dit alors qu'ils font le bois.

PROFIL DU VENEUR

25%
de moins de 30 ans

25%
de femmes

64%
de ruraux



UNE CHASSE OUVERTE À TOUTES LES BOURSES



**Lapin, lièvre
ou renard**
(de 100 € à 300 €/an)

**Chevreuil
ou sanglier**
(de 500 € à 1 500 €/an)



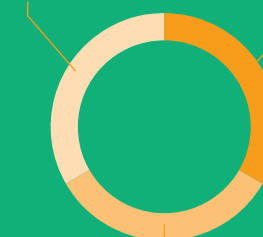
Cerf
(de 2 000 à 4 000 €/an)

BUDGET D'UN ÉQUIPAGE

1/3 soins et
entretien de la meute

1/3 location
du territoire

1/3 salariés
de l'équipage



LES VALEURS DE LA VÈNERIE

Le refus de toute forme de technologie, permettant d'améliorer l'efficacité de la chasse et risquant de nuire à l'intégrité de la confrontation, contribue à une forte exigence éthique. Les veneurs sont fiers de porter une vision de la chasse dans laquelle **l'art et la manière de chasser comptent davantage que le résultat lui-même.**

Les principes et règles façonnés par des siècles de pratique sont immuables, ils appartiennent aux vérités naturelles de la prédation. Outre l'arrêté ministériel de 1982 qui précise au plan réglementaire les conditions d'exercice de la chasse à courre, la Société de Vènerie s'est dotée d'un règlement intérieur plus exigeant encore et de diverses chartes garantissant les bonnes pratiques. Une commission disciplinaire veille à leurs bonnes applications.

La vènerie obéit à une éthique stricte qui repose sur l'art de chasser avec des chiens et eux seuls.

LE RITUEL

Fortement codifiée, la chasse à courre répond à des rituels qu'équipages et veneurs s'attachent à respecter et à transmettre. Ils se situent tant au niveau de la manière de parler aux chiens et de les gérer que de l'orchestration et du déroulement de la chasse. Il en va ainsi de la tenue, de la ponctuation des différentes phases de la chasse par les fanfares de circonstances et, le cas échéant, du cérémonial de la curée. Ce dernier moment est un hommage rendu à l'animal chassé et est empreint de solennité et de gravité.

S'il peut paraître quelque peu ésotérique à un non initié, **le rituel de la vènerie a comme fondement le respect pour l'animal que l'on chasse, pour les chiens, pour les propriétaires** chez qui l'on passe **ainsi que les autres usagers de la forêt**. Par ailleurs, cette pratique reste ouverte à tous, les équipages accueillant en permanence des suiveurs sans aucune autre contrepartie que celle de respecter la sécurité des chasses et les règles du vivre-ensemble.



LA TRANSMISSION DES SAVOIRS

Les veneurs sont des passeurs de connaissances et de savoir-faire.

Leur culture se transmet de génération en génération, que l'on soit issu d'une famille de veneurs ou que l'on ait découvert la chasse à courre par soi-même. Pour les plus jeunes, être au contact des chiens et des chevaux, explorer la forêt et observer la beauté du spectacle sont des sources d'émerveillement qui marquent les esprits à vie. C'est aussi l'occasion pour les parents de leur inculquer l'éveil à la nature, l'humilité, le respect, la patience et le goût de l'effort.



Patte tressée, offerte traditionnellement en fin de chasse pour honorer un invité.

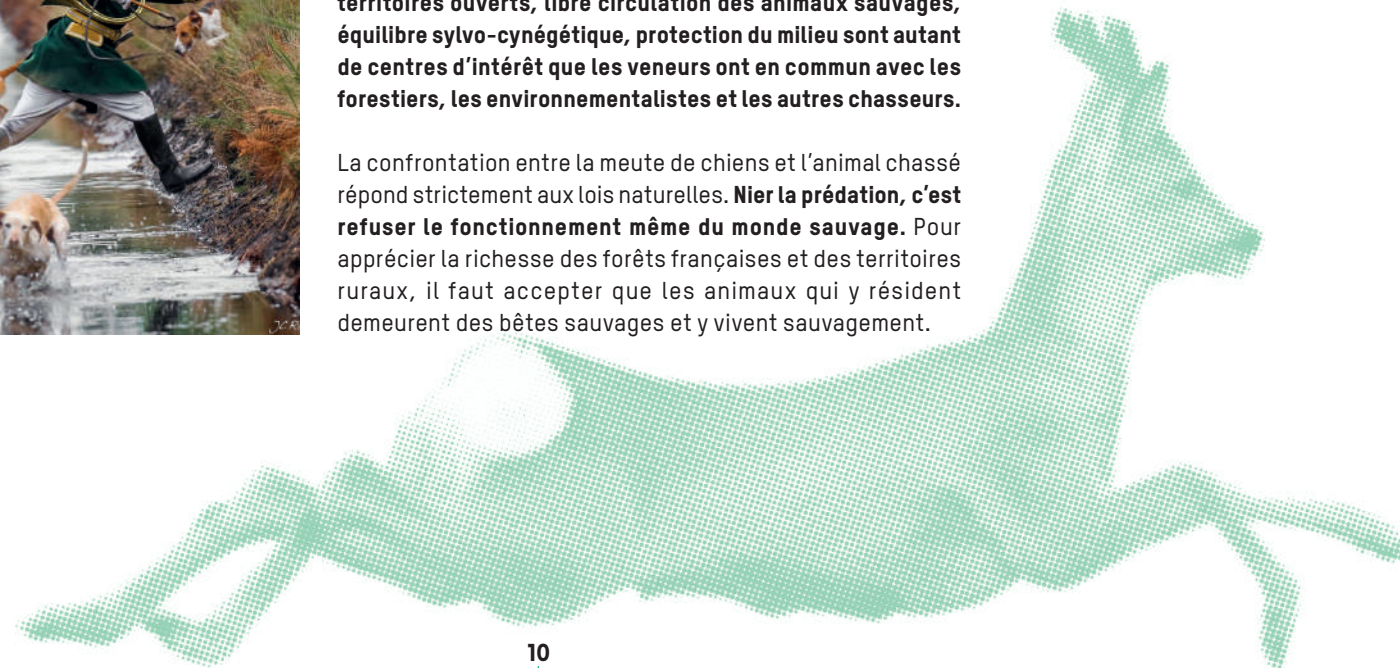
L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS

La volonté légitime de défendre la ruralité, les vérités profondes de la nature et un patrimoine cynégétique et culturel considérable n'empêchent pas les veneurs de vivre avec leur temps. Issus de toutes les classes sociales et de tous les métiers, **ils sont plus impliqués que jamais dans la défense de la faune sauvage et de son environnement.**



Au plus près du comportement des animaux sauvages et de leurs biotopes naturels, la chasse à courre est un acteur engagé dans l'écologie. Sauvegarde de la biodiversité, territoires ouverts, libre circulation des animaux sauvages, équilibre sylvo-cynégétique, protection du milieu sont autant de centres d'intérêt que les veneurs ont en commun avec les forestiers, les environnementalistes et les autres chasseurs.

La confrontation entre la meute de chiens et l'animal chassé répond strictement aux lois naturelles. **Nier la prédation, c'est refuser le fonctionnement même du monde sauvage.** Pour apprécier la richesse des forêts françaises et des territoires ruraux, il faut accepter que les animaux qui y résident demeurent des bêtes sauvages et y vivent sauvagement.



RÉINTRODUCTION DES ONGULÉS SAUVAGES

Dans de nombreuses régions françaises, les veneurs ont fortement participé à la réintroduction des populations de grands ongulés, décimées par la Seconde Guerre mondiale.

À titre d'exemples, ce fut le cas du cerf en forêts de Fontainebleau et de Villefermoy entre 1945 et 1948, en forêt de Chaux entre 1955 et 1971, en forêt des Bertranges dans les années 1960, en forêt de Perseigne ou plus récemment de Châteauroux, comme dans les forêts de l'Oise (notamment de Retz).

Le chevreuil, quant à lui, doit son existence dans les Landes à deux équipages locaux, de même en forêt de Montargis où un équipage en a réintroduit pendant plusieurs années dans les années 1960. De nombreuses autres initiatives de ce type ont vu le jour grâce à la forte implication des veneurs.



L'IMPACT DE LA VÈNERIE SUR LA TOPOLOGIE DES MASSIFS FORESTIERS

Par essence, la vènerie a besoin de vastes espaces naturels où les animaux chassés peuvent exprimer l'éventail de leurs ruses pour échapper aux chiens. De grands massifs tels que Fontainebleau, les forêts picardes, normandes ou certaines d'Île-de-France ont été préservés pour permettre à la vènerie royale de se pratiquer librement. La vènerie s'y est toujours maintenue depuis, les veneurs ayant constamment défendu la préservation de ces espaces.

Rappelons aussi que la plupart des grands massifs forestiers nationaux ont été découpés en étoile, avec de larges allées se rejoignant à des carrefours circulaires. Ces derniers permettaient d'observer la chasse, de la suivre à distance et de se porter au-devant de la meute plus aisément. C'est une spécificité française due à la pratique de la vènerie.

Attentifs à une nature qu'ils parcourent inlassablement, les veneurs connaissent également avec précision les besoins des espèces, sachant que la pratique de la chasse est une condition *sine qua non* pour que la faune conserve son aspect sauvage, tant au plan physiologique que de la conservation de ses aptitudes naturelles à échapper aux prédateurs.

ÊTRE GARANTS DE L'INTÉGRITÉ DU MILIEU

Les équipages de vènerie, comme d'autres associations de chasseurs, organisent chaque année au printemps des opérations forêt propre où veneurs, suiveurs et autres bénévoles ramassent les déchets abandonnés en forêt par des citoyens indéclicats. **Ce sont des dizaines de tonnes de déchets, qui, avec l'aide de l'ONF, sont ainsi collectés** pour être détruits et restaurer la qualité du milieu naturel.



**DÉFENDRE LA LIBRE CIRCULATION
DES ANIMAUX SAUVAGES :
UN ENJEU ET UN DÉFI POUR LES VENEURS**

L'urbanisation de plus en plus forte du territoire et le morcellement provoqué par les nouvelles voies de circulation telles que les autoroutes et autres lignes TGV, représentent une véritable menace pour la biodiversité. Depuis 2007, le projet « trame verte et bleue » a permis de protéger certaines zones menacées par le cloisonnement. La Société de Vénérerie a souhaité apporter son concours à ce nouveau dispositif visant à protéger ou à reconstituer des « biocorridors » naturels.

C'est ainsi qu'en partenariat avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, l'Office National des Forêts et les fédérations départementales des chasseurs concernées, une étude initiée par la Société de Vénérerie a été réalisée avec des bureaux d'études en écologie indépendants. Plus de 4 500 comptes rendus de chasses à courre (une tradition chez les veneurs) ont été analysés sur plus de deux siècles dans les forêts de Picardie, de Fontainebleau et du Perche. Ces travaux ont mis en évidence que cerfs et sangliers effectuaient lors des chasses à courre les mêmes parcours à quelques dizaines de mètres près à travers les siècles. Ces passages empruntés lors des chasses sont les mêmes lorsqu'ils se déplacent pour des raisons de reproduction ou d'alimentation. Ces deux espèces d'ongulés sont considérés par les scientifiques comme des marqueurs puisque l'ensemble de la biodiversité ordinaire se déplace en empruntant leurs passages.

Au moment où la loi fait obligation aux collectivités territoriales, aux aménageurs et aux constructeurs d'infrastructures nouvelles de restaurer les « biocorridors » impactés, ces travaux ont permis de déterminer avec précision le lieu d'implantation des « bioponts » et leurs caractéristiques techniques pour qu'ils soient utilisés par les animaux. Ces « bioponts » (sorte de ponts végétaux enjambant les infrastructures humaines) permettent aux animaux de traverser routes, canaux et voies ferrées sans risque, de relier les forêts entre elles et, donc de contribuer au brassage génétique des populations. Uniques en leur genre, ces travaux à partir de la chasse à courre ont reçu en 2015 le Prix des Honneurs de la Chasse Laurent Perrier / Groupama.

VÈNERIE ET CONNAISSANCE DES ANIMAUX

Des siècles de pratique ont doté les veneurs d'une connaissance exceptionnelle des 6 animaux chassés à courre, en particulier des ruses qu'ils déploient pour échapper aux chiens. Ci-dessous un florilège pour chaque type de vénérerie



LA VÈNERIE DU CHEVREUIL

C'est une vénérerie faite de subtilités et de difficultés.

Elle fascine ceux qui la pratiquent et requiert de la modestie tant l'animal déploie des ruses inextricables. Le chevreuil « donne le change » souvent en détournant la meute sur un de ses congénères. Plus il est chassé, davantage sa voie (odeur) se fait légère et les chiens finissent par le perdre et « tomber en défaut ».

LA VÈNERIE DU RENARD

La réputation légendaire de sa ruse n'est pas exagérée.

Il connaît tout de son environnement, sa mémoire semble prodigieuse et il garde son sang-froid dans les situations les plus périlleuses. Sa voie est fugace ; dès qu'il prend de l'avance sur la meute, il lui échappe bien souvent.



LA VÈNERIE DU CERF

Majestueux, imposant, le cerf est le maître de la forêt.

C'est la chasse à courre la plus emblématique et la plus connue aussi. Le cerf est capable de réaliser de très grands parcours et de prendre rapidement une avance considérable sur la meute. Il quitte volontiers la forêt pour partir « en débouché » et utilise fréquemment l'eau en traversant à la nage des étangs, des rivières pour que son odeur disparaisse et que la meute perde du temps.

LA VÈNERIE DU SANGLIER

C'est certainement la chasse qui demande aux chiens et aux hommes le plus de résistance physique et de persévérance pour vaincre la vitesse, la résistance et l'endurance du sanglier. Fourrés, ronciers, rivières, la bête noire sait tirer profit de tous les accidents de terrain pour perdre la meute. Quand il « tient le ferme » (aux abois), il peut être redoutable et particulièrement dangereux.



LA VÈNERIE DU LAPIN

Même si l'animal est le plus petit parmi ceux que l'on chasse à courre, **ses ruses sont grandes et bien difficiles « à relever » pour les chiens.** Le lapin utilise parfaitement son biotope pour organiser sa défense. Dès qu'il aura pris un peu d'avance, il choisira une racine ou une branche pour se cacher sans que les chiens « n'en refassent » (détectent son odeur). Il connaît tous les terriers et les galeries pour perdre ses poursuivants.



LA VÈNERIE DU LIÈVRE

C'est probablement l'animal le plus difficile à chasser à courre. Les chiens, comme ceux qui les mènent, à pied la plupart du temps, doivent être très concentrés. À la moindre erreur, tout peut s'arrêter définitivement. Les ruses que déploie le lièvre sont nombreuses, à chaque fois elles font perdre du temps et compromettent la prise. Son odeur est très légère, parfois même elle disparaît totalement. C'est le cas sur un chemin ou une route qu'il n'hésitera pas à parcourir sur une longue distance. Même les meilleurs chiens peuvent y perdre la raison.



CHASSE À COURRE AU SANGLIER

JOURNÉE TYPE D'UN VAUTRAIT

Le nombre d'équipages chassant le sanglier, appelés «vautraits», a fortement évolué depuis une vingtaine d'années. On compte ainsi aujourd'hui une cinquantaine d'équipages. Cet engouement s'explique tant par la forte augmentation des populations de sangliers partout en France que par le parcours de certains chasseurs à tir passionnés de chiens courants qui ont décidé de raccrocher leur fusil pour se consacrer uniquement à l'art de chasser avec des chiens.

1 7 H 30

ON FAIT LE BOIS

C'est l'aube, quelques suiveurs, piqueux et veneurs, tous experts aguerris à cet exercice, partent sur les chemins de la forêt afin de localiser les animaux qui s'y trouvent. Ils sont aidés d'un « limier », un chien d'expérience choisi pour la finesse de son nez, qui identifiera ou non la présence d'un sanglier ou d'une laie (femelle). À la moindre effluve détectée par le chien, le veneur cherche l'empreinte de l'animal, appelée « vol-ce-l'est », afin de déterminer l'âge et le sexe de l'animal, s'il est seul ou accompagné. Il dépose alors une branche brisée pour marquer l'endroit et la direction où le sanglier est rentré dans le bois.



10 H 00

RENDEZ-VOUS

Les veneurs et les suiveurs arrivent en forêt, en général à un carrefour qui permet d'accueillir l'ensemble des véhicules. Les chevaux sont sellés et bridés, les veneurs enfilent leurs bottes, revêtent leur tenue et passent la trompe autour du cou.

6 H 00

RÉVEIL

Les chevaux sont nourris et pansés. Le chenil est nettoyé.

9 H 00

RETOUR AU CHENIL

Le piqueux ou le maître d'équipage trie les chiens qui ont été identifiés la veille pour partir à la chasse. Il y en aura 50 ce jour-là, il les embarque dans le camion avec les chevaux.

10 H 30

LE RAPPORT

Tout le monde se rassemble. Ceux qui ont fait le bois le matin rendent compte au maître d'équipage des animaux qu'ils pensent avoir identifiés. En recoupant les différentes informations, celui-ci désigne l'animal qui sera attaqué et l'annonce aux veneurs et aux suiveurs.



🕒 11 H 00

RAPPROCHER

La douzaine de chiens se rapproche méthodiquement du sanglier qui a pu parcourir entre temps plusieurs kilomètres. On dit qu'ils empaument la voie. Dès que l'animal est attaqué, ils sont arrêtés pour que le reste de la meute soit amené.

🕒 10 H 45

LE DÉPART

Les veneurs sonnent le départ pour la chasse. Les trompes retentissent. Le maître d'équipage et le piqueux partent en tête, suivi d'une douzaine de « rapprocheurs » (chiens expérimentés avec de réelles qualités d'odorat) en direction de la brisée.

🕒 20 H 30

DÎNER

Tous les membres de l'équipage et les suiveurs se retrouvent autour d'un repas improvisé par les paniers pique-nique de chacun. Les conversations vont bon train sur la journée de chasse.

🕒 19 H 00

RENTRÉE AU CHENIL

Les chiens rejoignent leurs congénères, ils sont nourris d'une soupe chaude. Ils ont parcouru plus de 40 km et cherchent un repos bien mérité. Les chevaux sont douchés, remis au box avec de la paille fraîche et nourris.

🕒 18 H 00

LA CURÉE

Dans cette cérémonie d'hommage à l'animal de chasse, les veneurs sonnent différentes fanfares qui racontent la chasse, les endroits traversés, les ruses déployées. On fait les honneurs en remettant le pied de l'animal tressé à une personne qui a suivi la chasse.

🕒 11 H 30

L'ATTAQUE

C'est le lancer, on aperçoit le sanglier franchir une allée, on dit « vlooo ! » (« tayaut » pour les autres animaux). Les chiens se récrient joyeusement à sa poursuite. Les veneurs à cheval et les suiveurs, à vélo ou en voiture, suivent les chiens. Grâce aux fanfares sonnées, tous les participants comprennent le déroulement et les péripéties de la chasse.

🕒 13 H 00

LE CHANGE

Le sanglier a déjà pris une demi-heure d'avance sur la meute. Il en profite pour déployer des ruses. Il cherche par exemple à donner le change en se mêlant à d'autres sangliers. Quand la meute arrive dans la compagnie, elle est tentée de partir sur un animal frais ce qui compromet la prise à la fin de la journée. Ce jour-là, deux chiens de change s'arrêtent de chasser pour signaler qu'il s'agit d'un autre animal. Le reste de la meute est alors arrêté, on est « en défaut ». Le veneur conduit ses chiens là où le change s'est produit pour relever son défaut. Au bout d'une heure, c'est relancé.

🕒 14 H 30

DÉBUCHER

Le sanglier quitte la forêt, part en plaine à travers champs et labours, il reprend de l'avance. La meute chasse difficilement et lentement, la voie est haute (légère).

🕒 17 H 00

BAT-L'EAU

Finalement le sanglier s'est arrêté dans un ruisseau qu'il descend sur une longue distance pour que son odeur ne puisse plus être détectée par les chiens. Mais ils finissent par le retrouver.

🕒 17 H 15

LE FERME

ON DIT AUX ABOIS POUR LA CHASSE DU CERF

Le sanglier renonce à courir, les chiens ont gagné, l'entourent et l'aboient. La chasse est finie, on sonne l'hallali. Rapidement, un des veneurs se munit d'une lance pour servir (tuer) l'animal.



LES CHIENS DE VÈNERIE

Chasser à courre, c'est avant tout l'art de chasser avec des chiens. Les chiens de vènerie doivent chasser en meute, être créancés (formés) sur un seul animal et ne pas en changer en cours de chasse.

Il leur faut donc être suffisamment fins de nez pour rapprocher une voie alors que l'animal est passé il y a plusieurs heures, être résistants et rapides à la fois, bâtis comme des athlètes dans la mesure où ils vont courir l'équivalent d'un marathon deux fois par semaine, être criants pour que leurs congénères et les veneurs les entendent, disciplinés et aux ordres de ceux qui les mènent. Ces qualités résultent autant de l'élevage que de l'apprentissage au quotidien, au chenil comme à la chasse.

L'ENCADREMENT JURIDIQUE DES MEUTES

Pour chasser à courre, il faut obtenir une attestation de meute délivrée par la DDT (Direction Départementale des Territoires) après avoir au préalable reçu l'avis de l'Association des Équipages et de la Fédération Départementale des Chasseurs.

LES DIFFÉRENTES RACES

Les races de chiens utilisées à la chasse à courre constituent un véritable patrimoine cynophile. En France, on compte **38 races de chiens courants** appartenant à nos terroirs, gérées par des clubs de race sous l'égide de la Société Centrale Canine. Pour la vènerie du lapin, on utilise couramment des Beagles ou des Bassets fauves de Bretagne, pour le lièvre et le renard, les équipages privilégient les Anglo-Français de petite vènerie. Pour le courre du sanglier, du chevreuil ou du cerf, les Poitevins, les Blancs et Noirs, les Tricolores, les Blancs et Oranges et les Fox-Hounds sont les plus utilisés.



« Il faut aimer la chasse pour le chien avant d'aimer le chien pour la chasse. »

LA VIE AU CHENIL...

Dans une meute, il y a de tout : des timides, des discrets, des costauds, des bavards, des dominants, des tendres, des affectueux. **Le rôle du veneur est d'observer et connaître la personnalité de ses chiens**, déceler les indications que chacun cherchera à lui donner, veiller surtout à l'unité de l'ensemble, faire en sorte que chaque chien apporte une contribution individuelle tout en participant à la cohérence du groupe. Chasser à courre nécessite de construire une relation intime avec les chiens.

Les chiens courants font l'objet d'un entraînement suivi et d'une attention permanente. Hors saison, ils sont sortis à pied, à vélo ou à cheval. Au chenil, ils reçoivent chaque jour la « soupe », soit jusqu'à 1Kg de nourriture pour les plus grands. L'élevage, le dressage et l'entretien des chiens requièrent des compétences pointues. Les veneurs y consacrent du temps, de la patience et beaucoup d'amour.

UNE (BELLE) VIE DE CHIEN

Dès leur sevrage, vers neuf semaines, le veneur installe une relation de confiance avec les chiots qui naissent chaque printemps. Très vite, il remplace la mère et devient leur tuteur. On leur donne alors un nom, ils font l'objet d'une attention particulière afin que se crée cette intimité si recherchée qui deviendra fusionnelle ensuite à la chasse.

L'éducation et le dressage se font jusqu'à 12 ou 18 mois, le temps que leur morphologie devienne celle d'un adulte. Forger le caractère d'un chien et révéler sa personnalité, voilà les missions cruciales de l'éducation. Aux alentours de 18 mois, les chiens découvrent leurs premières chasses et apprennent le métier. Vers 7/8 ans, c'est la retraite, les chiens demeurent alors au chenil ou sont donnés à des chasseurs à tir, leurs qualités étant très recherchées par ces derniers.



LA PLACE CENTRALE DE LA VÈNERIE
DANS LA CYNOPHILIE

L'amoureux des chiens qui ignore tout de la chasse à courre aura peine à croire le rôle considérable de celle-ci dans les différentes activités liées à l'élevage canin. C'est pourtant à des veneurs que l'on doit la **création de la Société Centrale Canine en 1881**, chargée aujourd'hui de l'amélioration et de la diffusion des races de chiens, notamment *via* la gestion du Livre des Origines Français. **Les veneurs ont aussi permis, grâce au Club du Chien d'Ordre qui regroupe les 30 000 chiens de vénerie, la préservation de races anciennes.**

À CHACUN SON RÔLE DANS LA MEUTE

La capacité à chasser en meute au sein d'un collectif n'enlève rien aux qualités individuelles propres à chaque chien. Des siècles de pratique de la vénerie ont ainsi permis de reconnaître des profils type comme le chien de chemin ou le chien perçant. Au sein de cette véritable nomenclature, le limier et le chien de change jouissent d'un statut à part.

Le limier est un chien expérimenté doué d'un odorat d'une finesse inouïe et d'une grande discrétion. Il est utilisé pour une étape essentielle que l'on appelle faire le bois. Accompagné d'un veneur, il parcourt la forêt dès l'aube pour identifier discrètement la présence de gibier.

Le chien de change est celui qui déjoue la tentative classique de l'animal chassé de mettre la meute sur la piste d'un autre animal.

Grâce à son odorat exceptionnel, le chien de change reconnaît cette ruse et maintient la poursuite de son animal de chasse, faute de quoi la meute ne parviendra pas à le prendre.



LA VÈNERIE EN FRANCE, C'EST AUSSI

30 000
CHIENS

38
RACES IDENTIFIÉES DANS LE STANDARD DES CHIENS
COURANTS (SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE)

NEZ

Capacité à suivre l'odeur de l'animal chassé, et seulement celle-ci, pendant plusieurs heures, malgré les ruses de l'animal et les intempéries qui dissipent la voie. La finesse du nez est la qualité primordiale du chien courant.



GORGE

Élément identitaire d'un chien, le récri permet aux veneurs de reconnaître ses chiens à l'oreille et de les comprendre. Il permet de se faire entendre de ses congénères afin d'être rallié (rejoint).



SENS DE LA COLLECTIVITÉ

Au chenil, les chiens doivent vivre ensemble et à la chasse, ils savent qu'ils font partie d'un tout et doivent conjuguer leurs efforts.

ENDURANCE

Capables de courir une quarantaine de kilomètres deux fois par semaine à un rythme soutenu, l'endurance des chiens courants fait partie des éléments les plus importants de leurs capacités physiques. Résistants et rapides, sachant courir et chasser par tous les temps et sur tout terrain, les chiens courants sont de véritables athlètes.

MARQUAGE

Par tradition, les chiens sont marqués aux ciseaux de la première lettre du nom de l'équipage ou de leur propriétaire sur le flanc droit.

LE CHEVAL DE CHASSE

COMPAGNON DU VENEUR

POUR CHASSER À COURRE CERFS, SANGLIERS ET CHEVREUILS, LE CHEVAL DE CHASSE EST LE PARTENAIRE INDISPENSABLE DU VENEUR. DES MILLIERS DE CHEVAUX SE VOIENT OFFRIR UNE SECONDE CARRIÈRE DURANT LAQUELLE ILS SUIVENT LES CHASSES DANS UNE NATURE PRÉSERVÉE. CHASSER À CHEVAL EST UNE PRATIQUE D'ÉQUITATION D'EXTÉRIEUR EXIGEANTE PARTICULIÈREMENT SPORTIVE.

Avec **plus de 7 000 chevaux** présents dans son écosystème et rattachés aux équipages, la vènerie joue un rôle évident au sein de la filière équine. Autour d'elle gravitent ainsi éleveurs, vétérinaires, soigneurs, maréchaux-ferrants, transporteurs, loueurs ou encore selliers, qui sont tous témoins de la relation privilégiée qui perdure depuis des siècles entre le chasseur et sa monture.

Les veneurs mettent un point d'honneur à être irréprochables vis-à-vis de leurs montures. Hors saison de chasse, celles-ci ne végètent pas en écurie mais peuvent être employées comme cheval de concours, de randonnée ou de promenade, fréquemment utilisées par la famille toute entière. L'été est souvent le temps du repos au pré.

Un cheval ne naît pas cheval de vènerie, il le devient. Avant de laisser son équidé prendre part à une chasse, le veneur doit longuement l'entraîner et le préparer à explorer un territoire varié et parfois accidenté. **Le cheval de chasse est un partenaire du veneur et un athlète à part entière**, il est donc traité en permanence comme tel. La Société de Vènerie a édité un guide complet de bonnes pratiques à cet effet.

LES QUALITÉS DU CHEVAL DE VÈNERIE

Un cheval de chasse doit avoir un bon dos, un rein court, des aplombs impeccables, des attaches basses, etc. Comme pour les chiens, la force physique seule ne peut toutefois suffire, une bonne et belle monture se reconnaissant d'abord à la force de son mental et aux vertus d'un entraînement rigoureux par son cavalier. De nombreux cavaliers professionnels témoignent que la chasse développe les facultés (discipline, calme, courage, endurance, pied sûr) de leur cheval.

QUELLES RACES DE CHEVAUX POUR LA VÈNERIE ?

La pratique de la vènerie est indissociable d'un certain nombre de races fréquemment utilisées pour chasser à courre, qu'il s'agisse du Trotteur, du Selle Français, du Pur-sang, de l'Anglo et du poney. Chaque race possède ses qualités respectives mais toutes partagent une physionomie propice à cette activité très sportive et de plein air.



UNE SECONDE VIE POUR LES CHEVAUX DE COURSE

Parmi les races de chevaux utilisées en vènerie, on retrouve surtout les Trotteurs, de grands sportifs habitués à l'univers difficile des compétitions hippiques. Après avoir sillonné les hippodromes, nombreux sont ceux dont la carrière prend fin dès 3 ans. La chasse à courre offre donc une deuxième vie aux chevaux réformés des courses. Si leurs performances sont insuffisantes pour les hippodromes, elles le sont assez pour la chasse. Il appartient ensuite aux veneurs cavaliers de leur apprendre leur nouveau métier.

L'ÉQUITATION DE VÈNERIE, DISCIPLINE À PART ENTIÈRE

Preuve qu'équitation et chasse à courre sont indissociables, l'équitation de vènerie est devenue une discipline à part entière de la Fédération Française d'Équitation. Cette dernière a créé en 2002 le Championnat de France du Cheval de Chasse organisé chaque année afin de mettre en avant les qualités exceptionnelles des chevaux utilisés par les équipages. Les épreuves sont au nombre de cinq et reproduisent les situations auxquelles sont confrontés veneurs et chevaux lors d'une chasse à courre.

LA CHASSE À COURRE PATRIMOINE ET SON

La vènerie est bien plus qu'une simple pratique cynégétique ou un sport, c'est un art à part entière dont le langage, les codes et l'imaginaire imprègnent le patrimoine culturel français depuis des siècles.

Forte d'une dimension esthétique, symbolique et rituelle considérable, la vènerie inspire depuis toujours les peintres, écrivains, poètes et musiciens. Le décor flamboyant de la forêt, les brumes de l'automne, la musicalité de la meute et des fanfares dans un hiver blanc ont été immortalisés par les maîtres de la Renaissance Albrecht Dürer ou Paolo Uccello, plus tard par Desportes, Rysbrack, Oudry ou Courbet. Les illustrateurs humoristiques Harry Elliott et Cecil Aldin s'en sont ensuite emparés et, encore aujourd'hui, des photographes comme Céline Anaya Gautier en proposent une interprétation contemporaine. Les œuvres picturales les plus marquantes sont conservées au Louvre, à Chambord, à Fontainebleau, à Chantilly, au Musée de la Vènerie de Senlis, au Château de Montpoupon, au Château-Musée de Gien, à l'abbaye du Val des Choues ou encore au Musée de la Chasse de Paris.

La littérature s'est également inspirée depuis toujours des scènes et atmosphères de chasse (Tourgueniev, Daudet, Maupassant, Vialar, Drulon...) car la chasse raconte autant les terroirs que les Hommes. Maurice Genevoix, écrivain de la Grande Guerre et romancier solognot, a écrit : « *La chasse n'est rien, si elle n'est d'abord poésie. Poésie de la quête, de la poursuite et de l'aventure...* »

L'empreinte de la vènerie se matérialise aussi sur le plan architectural, les rois de France ayant jalonné le territoire de somptueux châteaux et relais de chasse. Chambord, Fontainebleau, Chantilly, Cheverny, Compiègne et autres joyaux réputés dans le monde entier doivent ainsi leur existence à la vènerie.

Aujourd'hui, de nombreux photographes accompagnent les équipages pour immortaliser les laisser-courre. La Société de Vènerie a d'ailleurs créé en 2011 le club « Objectif Vènerie » pour valoriser leurs images.



Château d'Anet

LA TROMPE DE CHASSE

L'art des sonneurs de trompe a été reconnu par le ministère de la Culture « patrimoine culturel immatériel de la France » en 2015. Enroulée en trois tours, la trompe, en laiton ou en bronze, mesure 4,545 mètres et correspond à la tonalité en ré majeur.

C'est un instrument de musique autant qu'une nécessité pour la chasse.

En effet, à chaque fanfare (air musical) correspond une indication : Le Débouché, La Compagnie, La Vue, Le Bat-l'eau...

Ce qui permet aux veneurs de suivre à l'oreille la chasse, alors même que l'animal et la meute seraient à des kilomètres d'eux.

L'usage du téléphone portable étant proscrit, la trompe demeure le seul moyen de communication des veneurs.



LA TENUE DE VÈNERIE

Le port d'une tenue peut étonner les non-initiés. Cet uniforme est un **héritage culturel**, au même titre que la robe de l'avocat. Tout comme le maillot du footballeur, il constitue un **facteur d'appartenance** à un groupe. Par ailleurs, il assure une protection optimale face au froid, aux intempéries et aux obstacles naturels liés à la pratique de l'équitation de vènerie.



La Fédération
Internationale
des Trompes
de France (FITF)
compte

464

GROUPES
DE TROMPE

LES MOTS DE LA VÈNERIE

Donner le change,
être aux abois,
se faire prendre en défaut,
courir deux lièvres à la fois,
prendre les devants,
ameuter,
sonner l'hallali,
à cor et à cri...

La langue française compte plusieurs dizaines d'expressions empruntées à l'univers de la chasse à courre. Ce lexique imagé est une tradition vivante autant qu'un patrimoine littéraire à préserver.

LA SOCIÉTÉ DE VÈNERIE

Forte de plusieurs siècles d'histoire, la vènerie française s'est structurée dès 1907 avec la création de la Société de Vènerie qui fédère aujourd'hui plus de 10 000 pratiquants. De statut association loi 1901, elle est l'une des principales associations de chasse spécialisées en France et travaille en étroite collaboration avec la Fédération Nationale des Chasseurs.

4 ENTITÉS STRUCTURENT LA SOCIÉTÉ DE VÈNERIE

L'ASSOCIATION DES ÉQUIPAGES

Elle représente les 400 équipages de France et joue un rôle déterminant dans l'attribution des attestations de meute délivrées par les services de l'État. Elle est affiliée à la Fédération Française d'Équitation et à la Société Centrale Canine par l'intermédiaire du Club du Chien d'Ordre.

L'ASSOCIATION DES VENEURS

Elle compte 7 000 veneurs adhérents dont l'action se traduit par des initiatives autour des chiens de meute, du cheval de chasse, de la culture et de l'écologie.

L'ASSOCIATION DES JEUNES VENEURS

Elle réunit les veneurs de moins de 30 ans, notamment ceux appelés à devenir de futurs maîtres d'équipage.

LE FONDS VÈNERIE

Il soutient financièrement des actions en faveur de la culture, la formation et l'écologie.



NOS MISSIONS ET NOS COMPÉTENCES

La Société de Vènerie s'est constituée autour d'un objectif central : **permettre aux générations futures de poursuivre l'exercice de la chasse à courre en France**, en défendant un patrimoine cynégétique et culturel national considérable, tout en s'adaptant aux exigences de la société contemporaine. Ainsi veille-t-elle au maintien des règles propres à la chasse à courre, au respect d'une éthique exigeante et à la transmission d'un savoir unique au monde.

La Société de Vènerie **entretient des relations suivies et privilégiées avec les pouvoirs publics**, les ministères, les élus et avec de nombreux organismes tels que la Fédération Nationale des Chasseurs, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et l'Office National des Forêts. Elle représente auprès de ces différentes instances les spécificités d'un mode de chasse reposant exclusivement sur l'action du chien courant et s'appuyant sur une éthique stricte et codifiée.

NOTRE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Par-delà les exigences de la loi et de l'arrêté ministériel de 1982 qui définissent les conditions juridiques de l'exercice de la vènerie, la Société de Vènerie est dotée d'un règlement intérieur garant des bonnes pratiques comme du respect de ses traditions propres. Ceci notamment en matière d'environnement et de relations avec les autres usagers de la nature, mais aussi du bien-être des chiens et des chevaux qu'elle utilise à la chasse.

Ce règlement s'articule autour de trois parties : la **charte de la vènerie** qui rappelle

La Société de Vènerie est membre de l'association de la Grande Meute qui regroupe également le Club du Chien d'Ordre, la Société Centrale Canine, la Fédération des Associations de Chasseurs aux Chiens Courants (FACCC) et l'Association Française des Equipages de Vènerie Sous Terre (AFEVST).

Interlocutrice incontournable des médias et des journalistes qui souhaitent comprendre ce qu'est la vènerie ou relater une chasse à courre, la Société de Vènerie dispose de plusieurs outils de communication. Elle édite la revue trimestrielle Vènerie, publie de nombreux hors-séries, diffuse la newsletter mensuelle « La Lettre des Amis », est présente sur les réseaux sociaux et dispose de deux sites internet : www.venerie.org et www.memoiresdesequipages.fr.

les principes et les valeurs façonnés par des siècles de pratique, **la réglementation en vigueur et le pacte des équipages** qui précise les consignes et bonnes pratiques à suivre. En cas de manquements à ces règles, la Société de Vènerie peut procéder à une enquête et saisir la commission disciplinaire.

Trois autres chartes, garantes des bonnes pratiques et de l'adaptation de la vènerie aux exigences des évolutions sociétales, complètent le dispositif : charte des veneurs, des suiveurs et des photographes.

Vènerie – Supplément au N°211 – 3^e trimestre 2018.

© Société de Vènerie, juillet 2018 – Direction de la publication : Pierre de Roüalle assisté de Mélodie Lehmann – Conception, rédaction et réalisation : **comfluente** – Ce document est imprimé par Shareprint sur du papier 100 % recyclé certifié FSC. L'imprimeur est certifié Imprim'Vert.

© Photos : couverture : Mickaël Huard – Page 2 : Stéphane Cassin – Page 7 : Fabrice Toutée – Page 8 : Alexis Courraud – Page 9 : Tony Gasnier (en haut), Fabrice Toutée (en bas), Robert Bordier (photo tramée) – Page 10 : Romain Woloszyn (en haut), Jean-Claude Rasle (en bas) – Page 11 : Rémi Cochet (en haut), Mélodie Lehmann (en bas) – Page 12 : Prune-Hortense Beyries (image de fond), Stephan Levoys (chevreuil) – Page 13 : Michel Morin (cerf), Stephan Levoys (sanglier et lapin), Jean-Michel Caillaud (lièvre et renard) – Page 14 : Fabrice Toutée (photo tramée), Jean-Luc Depenne – Page 15 : Jean-Michel Caillaud – Page 16 : Xavier Ory – Page 20 : Coralie Aubert (en haut), Stéphane Cassin (en bas) – Page 22 : Fabrice Toutée (photo tramée) – Page 23 : Tony Gasnier (en haut), Thomas Brault (en bas) – Page 24 : Arnaud Freminet – Page 25 : Fabrice Toutée (en haut), Robert Bordier (en bas) – Page 26 : Romain Vasselet. Nous remercions tout particulièrement Michel Charrier pour ses dessins.

**WWW.
VENERIE.
ORG**



**SOCIÉTÉ
— DE —
VÈNERIE**

60 rue des Archives – 75003 Paris
Standard du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 14h à 19h au 01 47 53 93 93
venerie@venerie.fr

